

« Les Chambres particulières étaient au nombre de six; celles d'Amsterdam, de Zélande, de Delft, de Rotterdam, de Hoorn et d'Enckhuisen, dont les Membres, qui étaient alors en grand nombre, devaient être réduits, par leur mort, à vingt pour Amsterdam, douze pour la Zélande, sept pour Delft, sept pour Rotterdam, sept pour Hoorn, et sept pour Enckhuisen. Leurs gages ont été réglés, dans la suite, à trois mille cent florins de banque par an, pour chaque Directeur de la Chambre d'Amsterdam; deux mille cinq cents pour ceux de la Chambre de Zélande, et douze cents pour ceux des quatre autres Chambres. Les Provinces, et même plusieurs Villes, ont obtenu dans plusieurs Chambres, une place de Directeur, à douze cents florins de gages, dont la commission n'est ordinairement que pour trois ans. Les Villes de Harlem et de Leyde députent aussi, pour sept ans, dans la Chambre d'Amsterdam, un Directeur, qui est compris dans le nombre des vingt ordinaires, aux gages de 3.100 florins.

« On convint encore, que la Compagnie pourrait non-seulement faire des Contrats, dans les Indes, avec les Habitants naturels du Pays, au nom de Leurs Hautes Puissances; mais y bâtir des Forts, y établir des Gouverneurs, y entretenir des Troupes et des Officiers de Justice; avec cette restriction, que ces Officiers prêteraient serment de fidélité à Leurs Hautes Puissances, pour l'Administration Militaire, et à la Compagnie, pour le Commerce.

« Que personne ne pourrait naviguer à l'Est du Cap de Bonne-Espérance, ou par le Détroit de Magellan, pendant vingt et un ans, à compter de 1602, sous peine de confiscation des vaisseaux et de la charge.

« Que toutes les épiceries seraient vendues suivant le poids d'Amsterdam, etc.

« En reconnaissance de cet Octroi, la Compagnie s'engagea à payer, à Leurs Hautes Puissances, vingt cinq mille florins, que l'Etat voulut bien hazarder, aux conditions suivant lesquelles les Particuliers y participaient. Dans la suite, elle s'est engagée à payer à l'Etat, trois pour cent de sortie, pour tout ce qu'elle envoie aux Indes;